

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

1^{er} trimestre 2019

Date du conseil d'école : 7 novembre 2019

Heure de début : 18h

Heure de fin : 19h

Présents		
Personnels Education Nationale Vincent Ribalet, directeur Marie-Hélène Caballé, professeur des écoles Nathalie Harscouët, professeur des écoles Perrine Boutet, professeur des écoles Yannick Souffez, professeur des écoles	Parents élus Elsa Leconte Maud Naour David Missiaen Hélène Piquet Kareen Guiffant	Maire et son représentant
		DDEN Jacqueline Cutulic
		Invités Sophie Jégou, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) Morgane Fauque, responsable service éducation jeunesse
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Sophie Decemme, Inspectrice de l'Education Nationale Muriel Paul, professeur des écoles	Delphine Burel Monelle Praget Sylva Menard Céline Lamour Sophie Durand	Jacques Juloux, Maire Lydie Cadet, adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Présentation et rôle du conseil d'école.
- Élection des représentants des parents d'élèves
- Relecture, modification et vote du règlement intérieur de l'école.
- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets pédagogiques et suivi du projet d'école

Aucune autre question n'a été soumise à l'ordre du jour.

Procès-verbal

1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune observation n'est faite concernant le procès-verbal du conseil d'école du 3^e trimestre. Il est approuvé.

2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Perrine Boutet est désignée comme secrétaire de séance.

3 – Présentation et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est présidé par le directeur de l'école et réunit les représentants de la communauté éducative. Le directeur peut aussi convier après avis du conseil des maîtres toute personne concernée par l'ordre du jour. Le conseil d'école est réuni au moins trois fois par an.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur et le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école et peut être consulté pour avis sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires ou de manière générale, sur toute question qui intéresse la vie de l'école. Le conseil d'école est composé : du directeur de l'école, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire, d'un conseiller municipal, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), et du délégué départemental de l'éducation. L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Les avis se feront à main levée, sauf si un membre demande un avis écrit et secret.

Sur la forme, il importe que les échanges restent courtois et respectueux.

4- Élection des représentants des parents d'élèves

151 parents étaient appelés à désigner leurs représentants le 11 octobre 2019. 10 parents, 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus. Le taux de participation est de 71%, ce qui représente une hausse de 5 points par rapport à l'an dernier.

Une information sera transmise aux familles via le site de l'école. Il a été précisé le rôle des représentants des parents d'élèves, leurs coordonnées et le calendrier des conseils d'école de l'année.

Par ailleurs, le conseil d'école décide à l'unanimité que le vote se fera à l'avenir exclusivement par correspondance.

5- Relecture, modification et vote du règlement intérieur de l'école

L'article 12 est modifié comme suit :

« L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière.

A compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint ses 3 ans, l'enfant est soumis à l'obligation scolaire (article 131-5 du Code de l'Éducation).

L'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section à la demande des responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les horaires de l'après-midi.

En cas d'absence d'un enfant, les familles doivent en faire connaître dans les plus brefs délais les motifs. »

Le règlement intérieur est approuvé par le conseil d'école.

6-Bilan de la rentrée scolaire

Effectifs 2019-2020	
4	Admissibles
105	Admis

Répartition par dispositif 2019-2020	
BILINGUE	38
MONOLINGUE	67

Répartition par classe 2019-2020	
TPS/PS/MS/GS - 1/6/7/4	18
TPS/PS/MS/GS - 1/4/6/10	21
CP/CE1/CE2/CM1 - 2/4/7/7	20
CP/CE1/CE2 - 11/4/7	22
CE2/CM1/CM2 - 7/6/11	24
Total	105

Répartition par niveau 2019-2020	
CYCLE I	39
TPS	2
PS	10
MS	13
GS	14
CYCLE II	42
CP	13
CE1	8
CE2	21
CYCLE III	24
CM1	13
CM2	11
Total	105

En conséquent, l'organisation pédagogique pour l'année scolaire est la suivante :

- Une classe de maternelle monolingue de 22 élèves. Marie-Hélène Caballé
- Une classe de maternelle bilingue breton de 18 élèves. Yannick Souffez, complété par Muriel Paul le mardi.
- Une classe de CP-CE1-CE2 monolingue de 22 élèves. Vincent Ribalet, déchargé le jeudi et un mercredi par mois.
- Une classe de CP-CE1-CE2-CM1 bilingue breton. 20 élèves. Perrine Boutet.
- Une classe de CM1-CM2. 24 élèves. Nathalie Harscouët.

7-Projets pédagogiques et suivi du projet d'école

Les objectifs prioritaires de l'école primaire sont précisés.

- Lire, écrire, compter, calculer : réussite pour tous les élèves grâce à un enseignement renforcé dans ces domaines.
- Respecter autrui

Suivi du projet d'école

Axe1 Lecture Améliorer le niveau de lecture des élèves

- Comprendre les textes

En plus des dispositifs présentés l'an dernier et reconduit cette année (plateforme Tacit, enseignement explicite de la compréhension à travers des outils comme Narramus, Lectorino Lectorinette, Lire et lier), l'équipe pédagogique souhaite développer la lecture documentaire.

- Lire de manière fluide

La fluidité de la lecture et le décodage restent les priorités du cycle 2. Différents dispositifs de soutien sont mis en place à travers les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), des ateliers sur le temps de classe complétés par des séances de lecture en individuel et des activités numériques.

Axe n° 2 Agir sur la dynamique et la stratégie d'équipe.

- S'engager dans des projets partagés.

1) L'équipe pédagogique en lien avec les services périscolaires continue de travailler à l'amélioration du climat scolaire par :

- l'implication des élèves dans la construction des règles et le règlement des conflits (médiateurs de cour et conseil des élèves). 21 élèves du CE2 au CM2 se sont portés candidats.

- l'enrichissement de l'offre ludique et pédagogique sur tous les temps de la scolarité. En particulier, les temps de récréation feront l'objet d'une attention particulière (achat de matériel, refonte des tracés, mise en place de clubs de lecture ou de jeux de société).

2) L'équipe pédagogique organise un soutien renforcé pour les élèves dont des besoins ont été identifiés (ateliers en petits groupes sur le temps de classe, mobilisation de l'ensemble de l'équipe dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires, conseil des maîtres spécifiquement dédiés au suivi des élèves).

3) Tous les enseignants participent aux décloisonnements sur le premier temps de l'après-midi

4) L'équipe reconduit des passerelles avec les structures d'accueil de la petite enfance et le collège.

Les dispositifs existants (passerelle crèche école et liaison école collège) sont reconduits.

Axe n° 3 Mettre en place un parcours artistique, culturel, sportif et citoyen.

- Accéder aux opportunités offertes par les acteurs culturels et sportifs de notre secteur géographique.

Liste non exhaustive des projets : participation aux animations Dis-moi ton livre et au festival Rêves d'océan, participation aux rencontres chorales, visites régulières à la médiathèque et à la ludothèque, participation au programme Cin'école (3 séances par an pour toutes les classes), natation scolaire (10 séances de la GS au cycle 2), session voile pour les cycles 3, théâtre, visite de musée, Naturo'fil, sorties de proximité, cycle poney en maternelle.

- Dans le cadre de la construction de parcours (santé, sport, arts et culture), l'équipe pédagogique va effectuer un recensement de tous les projets engagés dans les classes afin de construire un parcours cohérent pour l'élève au long de sa scolarité primaire.
- Projet pédagogique « La vie dans une goutte d'eau ». Mise en place d'une démarche d'investigation autour du plancton en lien avec les ressources locales. L'aboutissement du projet sera une classe de découverte en cycle 2 qui concernera les élèves des deux filières et de 3 classes différentes.

Avenant : Améliorer le traitement de la difficulté

Cet avenant reprend des objectifs déclinés au niveau de la circonscription l'an dernier : il s'agit de faire de l'école une école plus inclusive et d'aider les enseignants et les équipes à mieux prendre en charge les besoins et l'hétérogénéité des élèves dans les classes. Le suivi des élèves les plus fragiles fait l'objet d'un travail concerté au sein de l'équipe et fera l'objet d'un accompagnement par l'équipe de circonscription.

Le Président du conseil d'école lève la séance à 19h.

La Secrétaire, Perrine Boutet

Le Président, Vincent Ribalet